

Shakers

lieux d'Effervescence

Appel à candidatures 2019 / 14^{ème} session /

Pépinière d'Artistes SHAKERS – lieux d'Effervescence / Montluçon, Région Auvergne-Rhône-Alpes

I - LE CADRE :

L'association SHAKERS - lieux d'effervescence, résidence d'artistes plasticiens est implantée au cœur du quartier de Bien-Assis à MONTLUÇON. SHAKERS est une plate-forme qui favorise les échanges et l'accès à l'art contemporain par le biais de projets culturels : expositions, rencontres avec des artistes professionnels et amateurs ainsi que des ateliers de pratiques artistiques à destination de différents publics.

La singularité de la résidence SHAKERS est sa localisation à l'intérieur même d'un quartier prioritaire. Elle est assimilée à ce quartier depuis sa création en 2002 et encourage la population éloignée de l'offre culturelle à aller progressivement à sa rencontre par le biais de diverses actions (ateliers d'arts visuels, rencontres-discussions avec les professionnels...).

Le lieu de la résidence est situé à la limite de la ville dans le quartier de Bien Assis, à 20 minutes à pied du centre-ville et 10 mn en bus. De nombreuses enseignes alentours répondront aux besoins matériels des artistes (**Auchan, Mr. Bricolage, Brico dépôt, Cultura...**).

II – LES RESIDENCES :

Cette pépinière a vocation à soutenir les jeunes artistes. La résidence offre la possibilité d'engager et/ou de finaliser un projet en bénéficiant de l'accompagnement de l'association, d'un atelier d'accueil, d'une bourse de résidence ainsi qu'une bourse de matériel.

Shakers lieux d'effervescence, 93 rue de l'Abbaye – 03100 Montluçon

Siret : 485 076 335 00036 / Code APE 9000Z

Site : residenceshakers.com / 04 70 02 49 88/ mail : shakers@shakers.fr

Deux propositions de résidences :

1- Résidence longue de création en vue d'une exposition :

6 mois de résidence/un artiste/ 01 avril au 01 octobre 2019.

Cette durée permet l'amorce d'un ancrage du travail des artistes avec la population locale et dans le territoire. Ouverte aux jeunes artistes diplômés des écoles d'Art. Âge limite 35 ans.

L'artiste bénéficie d'un logement type F4 (sis au 5 allée des Goélands à Montluçon, partagé avec d'autres artistes si nécessaire, meublé, ainsi que d'une bourse de résidence à hauteur de 800 € par mois et d'un budget global de production de 600 €.

A L'ENTREE de sa résidence, l'artiste sélectionné devra venir avec une sélection d'œuvres en vue d'une présentation de son travail au public de Montluçon Communauté, ce qui permettra d'impliquer, en amont, les acteurs du territoire, ressources éventuelles pour le projet de l'artiste.

A L'ISSUE de la résidence sont prévues une exposition personnelle à l'Orangerie du château de la Louvière ou au FAMC de la ville de Montluçon, d'une durée de 3 à 4 semaines ainsi que l'édition d'un catalogue prise en charge par la résidence et élaboré avec l'artiste et qui sera édité à 250 exemplaires. L'artiste disposera de 200 exemplaires.

Depuis 2005, Il est demandé aux résidents de faire don d'une œuvre à Shakers afin d'enrichir le Fonds d'œuvres de l'association. A travers cette collection, l'association assure la promotion des artistes ainsi que la sienne par des expositions régulières et différents évènements culturels.

Il sera demandé à l'artiste, dans le cadre de la politique de sensibilisation à l'art contemporain de la résidence, d'intervenir en mettant en place des ateliers de pratiques artistiques en direction d'un public qui en est éloigné. Ces ateliers seront rémunérés.

2- Résidence courte d'expérimentation avec médiation :

3 mois/deux artistes travaillant sur un même projet ou projet croisé /4 novembre 2019 au 03 février 2020.

Les deux artistes bénéficient d'un logement commun ainsi que d'une bourse de résidence à hauteur de 800 € par mois par artiste et d'un budget global de production de 300 € chacun.

Cette résidence est envisagée comme un temps de réflexion, de recherche et d'expérimentation pour un projet en commun ou croisé de deux artistes sans obligation de production ou d'exposition à l'issue du travail mené. Toutefois les propositions des artistes souhaitant présenter un travail au public seront étudiées. Elaboration et présentation d'un dossier artistique en commun, conseillées.

Ces artistes devront également mener des ateliers de pratiques artistiques comme énoncés ci-dessus.

Résidence ouverte aux artistes professionnels sans limite d'âge.

A noter : Il sera demandé aux artistes (résidence courte, résidence longue) d'être présents pour différents événements qui jalonnent leur résidence : journée portes ouvertes des ateliers d'artistes, rencontres avec différents publics et partenaires... . L'artiste peut, s'il le souhaite, proposer des formes de rencontres en adéquation avec sa démarche artistique.

La résidence veillera à ce que ces actions de médiation en direction des publics n'outrepassent pas un tiers du temps global de sa résidence.

III – LES OBJECTIFS :

- encourager et soutenir les artistes dans la création contemporaine.
- concourir au développement d'une image attractive du territoire Montluçonnais par la promotion des arts visuels,
- diffuser l'art et la création vers un public le plus vaste possible,
- inscrire une démarche artistique sur un lieu,
- favoriser les rencontres des artistes résidents avec les institutions culturelles de la région (D.R.A.C, centres d'art, associations culturelles...)

L'artiste est libre dans sa création et la proposition de différents projets lors de sa résidence. Toutefois, l'association portera une attention particulière aux candidats souhaitant travailler en relation avec le territoire.

IV - CONDITIONS D'ACCUEIL :

A / Hébergement :

Shakers dispose d'un appartement meublé, de type F4, **dont les charges et fluides sont à la charge de la résidence.**

Les ateliers sont situés aux 93, rue de l'Abbaye à deux pas de l'appartement ; l'artiste résident dispose d'un **atelier individuel de 80 m²**. Dans les ateliers se côtoient des artistes professionnels et amateurs.

B / Bourses de résidence & de production :

L'artiste percevra

- une bourse artistique mensuelle de 800 €,
- une bourse d'aide à la création (matériel) de 300 € (100 € par mois) pour une résidence courte et de 600 € pour une résidence longue.

V - EQUIPEMENT

Shakers lieux d'effervescence, 93 rue de l'Abbaye – 03100 Montluçon

Siret : 485 076 335 00036 / Code APE 9000Z

Site : residenceshakers.com / 04 70 02 49 88/ mail : shakers@shakers.fr

Local contenant presse à graver de voyage. Rouleau 80 cm et plateau de 130 x 80 cm
Petit local aménagé en chambre noire avec lumière inactinique.
Atelier possédant une perceuse à colonne.
Petit équipement d'atelier : perceuse, scie sauteuse... .
Connexion internet.

V – LES INTERVENTIONS :

Les artistes résidents interviendront :

- dans différentes structures, scolaires et institutionnelles dans le cadre du PEAC (Parcours d'Education Artistique Culturelle» avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne- Rhône-Alpes,
- lors d'ateliers d'arts visuels.

Ces Interventions seront rémunérées et viendront en supplément de la bourse de résidence.

Par ailleurs, l'équipe de SHAKERS - Lieux d'Effervescence sera à votre écoute pour développer vos projets dans le cadre de la résidence (partenariat avec les entreprises ou institutions locales...).

SHAKERS est soutenue par : le Ministère des affaires culturelles et de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpe, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Allier, Montluçon Communauté, ainsi que la ville de Montluçon.

Vous êtes intéressé(e) pour être candidat à la 14^{ème} session de SHAKERS Lieux d'Effervescence, voici les démarches à suivre :

VI – DOSSIER DE CANDIDATURE & MODALITE DE SELECTION DES ARTISTES :

ÉCHEANCIER :

06 décembre 2018 : Date limite du dépôt des dossiers.

18 décembre 2018 : Présélection de 10 dossiers retenus : dont 6 dossiers pour la résidence courte et 4 dossiers pour la résidence longue. Pour les entretiens avec le jury, les candidats retenus seront avertis par téléphone et par mail.

24 janvier 2019 : Le jury recevra chaque artiste présélectionné pour un entretien individuel de 20 mn.
Etre à la disposition du jury entre 9 h 15 et 17 h.
Les entretiens se dérouleront de 9 h 30 à 16 h 30.
La délibération du jury se tiendra de 16 h 30 et 17 h 30.
Les candidats seront prévenus par téléphone et confirmation écrite.

COMMENT ÊTRE CANDIDAT ?

Votre dossier doit parvenir à la résidence **impérativement avant :**
06 décembre 2018(clôture des inscriptions) en format pdf à l'adresse suivante :
bisson@shakers.fr

Votre dossier doit être composé des pièces suivantes

- 1 lettre de motivation, adressée au président
- 1 fiche de renseignements jointe, dûment complétée
- 1 CV
- Dossier artistique en pdf, (pour documents multimédia faire figurer liens sur dossier artistique).
- 1 dossier de presse : articles, textes critiques, publications.

Vous avez besoin d'informations, vous pouvez nous joindre :

Siège de SHAKERS :
Téléphone : 04 70 02 49 88
Par mail: bisson@shakers.fr
Site : <http://www.residenceshakers.com>

Lucie BISSON – Médiatrice Culturelle
Téléphone mobile : 06 74 12 91 87
Par mail : bisson@shakers.fr

Jean-François DECORSE – Président
Téléphone mobile : 06 80 18 63 88
Par mail : shakers@shakers.fr

FICHE DE CANDIDATURE : PROMOTION 2018

À joindre obligatoirement dûment complétée et signée

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse actuelle : _____

Téléphone fixe : _____

Téléphone mobile : _____

Messagerie électronique : _____@_____

Avez-vous été candidat(e) à Shakers dans les années passées ? Oui Non

Si **oui**, en quelle(s) année(s) ? _____

Vos études : votre dernier diplôme obtenu : _____

Avez-vous participé à une (ou plusieurs) résidence(s) d'artiste ? Oui Non

Si **oui** lesquelles ? (Organisme + Ville)

1 _____

2 _____

3 _____

Je certifie sincère et exacte les éléments précédemment fournis.

A _____ le _____

signature